

Le rappeur Rohff est un musulman modéré : il oblige sa femme à porter le voile et il la frappe [MAJ]

écrit par Jean-Paul Saint-Marc | 30 septembre 2016



Le rappeur Rohff a donné l'image d'un bon mari et d'un bon père de famille sauf, pour ses voisins...

Après plus de 5 ans de violences, jusqu'à se retrouver couverte de sang à l'hôpital alors qu'elle était enceinte, la seule fois où elle s'y est rendue... Nadia la femme de Housni Mkouboi a fini par porter plainte.

Ses amies en tombent des nues.

Je ne doute pas que vous êtes étonnés de cette nouvelle. Comment un bon père de famille qui donne le biberon à son bébé et qui fait ... ses cinq prières par jour peut-il se comporter ainsi ?

Clair, la sourate 4 verset 34 nous répond : « *Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous d'elles dans leurs lits et frappez-les.* ». Serait-ce qu'elle ne voulait pas porter le voile et se comporter en bonne musulmane pour qu'il en arrive à cette extrémité ? Si c'est le cas, sûr que les juges ne pourront que le reconnaître dans son bon droit et l'absoudre, si ce n'est lui faire un rappel à la charia, les coups ne doivent pas marquer...

La femme du rappeur Rohff porte plainte pour violence conjugale

L'épouse du musicien vient de porter plainte. Les proches de la jeune femme témoignent de la détresse de celle-ci et livrent un récit terrifiant des violences qu'il lui aurait fait subir.

Selon le [Parisien](#), l'épouse de [Rohff](#) aurait porté plainte lundi 26 septembre contre le rappeur du 9-4 pour violences conjugales. De son côté, le musicien aurait déposé une main courante lorsqu'il a su que sa femme allait porter plainte contre lui. Les faits remontent au Dimanche 25 septembre. Une voisine interpellée par les cris et les coups, se serait rendue dans leur appartement, à Saint-Maur-des-Fossés, et aurait interrompu une scène de violence entre le rappeur de 38 ans et sa femme. Une scène qui aurait eu lieu devant leur petit garçon de 5 ans. La voisine aurait affirmé ensuite aux policiers qu'il ne s'agirait pas de la première manifestation de violence de la part de Housni Mkouboi, alias Rohff, envers son épouse.

Elle se serait confiée sur son quotidien infernal : «l'obligation de porter le voile», le reproche permanent «de ne pas agir en bonne musulmane»

«Je suis tombée des nues quand elle m'a raconté qu'elle subit ça depuis plus de cinq ans», a confié l'une des meilleures amies de la victime à nos confrères du *Parisien*. «Elle m'a appelé au secours dimanche et m'a tout déballé: les coups, les insultes, la honte, l'espoir qu'il allait changer. Elle s'est même prise en photo à plusieurs reprises, pleine de coquards, mais elle n'avait jamais osé porter plainte.»

L'épouse de Rohff aurait finalement décidé de quitter le domicile conjugal avec son fils. Une fois au commissariat, elle se serait confiée sur son quotidien infernal: «l'obligation de porter le voile», le reproche permanent «de ne pas agir en bonne musulmane».

Frappée alors qu'elle était enceinte

Selon les informations du *Parisien*, la victime ne se serait rendue à l'hôpital qu'une seule fois, enceinte, alors qu'elle avait été frappée. «Elle est arrivée là-bas en sang et pleine de coquards, mais elle n'avait pas osé le dénoncer», aurait déclaré une source proche du dossier. «Il donnait devant nous l'image d'un bon père, attentif, qui rentrait pour donner le biberon à son bébé, faisait ses cinq prières par jour, poursuit l'amie de la victime. Pourtant, il a fait de Nadia une femme terrorisée, amaigrie, repliée sur elle-même.»

[Actuellement sous contrôle judiciaire après](#) , le rappeur, [père de quatre enfants, a déjà été dénoncé pour des faits de violence envers deux de ses ex-compagnes](#). Ce fut le cas notamment de Maeva, connue pour avoir pris part durant plusieurs années à *La*

méthode Cauet sur TF1. La chroniqueuse avait affirmé alors que «cet ancien amour lui faisait vivre la misère, en lui imposant notamment ses règles de vie, à savoir le port du voile et l'arrêt de son travail, si elle souhaitait être sa femme». Les voisins du couple qu'elle formait à l'époque avec le rappeur ont eux aussi été convoqués par les autorités pour témoigner.

Rohff doit être jugé pour violences aggravées. Le 21 avril 2014, accompagné d'un de ses gardes du corps, [il avait agressé un vendeur puis saccagé une boutique de la marque de Booba, son plus grand rival](#). Le rappeur avait alors été placé en détention durant deux mois à la prison de Fresnes [avant que le footballeur camerounais Samuel Eto'o ne paie sa caution](#). Un expert psychiatrique avait alors décelé chez lui «un fonctionnement de personnalité narcissique, dans un contexte mégalomane à structuration nettement paranoïaque».

Sur Facebook, le rappeur a réagi, dénonçant des accusations calomnieuses et des propos fallacieux de la part de nos confrères du *Parisien*:

<http://www.lefigaro.fr/musique/2016/09/27/03006-20160927ARTFIG00285-rohff-la-femme-du-rappeur-porte-plainte-pour-violence-conjugale.php>

Mise à Jour de Julie B

Cette ordure a été relaxée. Son avocate dit qu'il a été très touché, qu'il a beaucoup pleuré, c'est quelqu'un de très sensible.

Pauvre chou. Et pauvre justice, encore une fois.